

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 mars 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Charles Choquette et Guillaume Desnoyers sont absents.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de février 2019

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février, 20 h

2 Assemblée du 11 mars 2019

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
3.1.1 Congrès F.Q.M. – 26 septembre au 28 septembre 2019
3.1.2 Demande de commandites – Défi Gratte-ciel
- 3.2 Gestion financière et administrative
3.2.1 Autorisation – Versement L'enfant s'éveille, s'émerveille
3.2.2 Rémunération des employés municipaux

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
5.1.1 Travaux récurrents : fauchage des abords de chemin, abat-poussière, nivelage des rues, débroussaillage des fossés, balayage de rue, nettoyage des puisards et entretien gazon terrain de soccer
5.1.2 Résultats des soumissions pour l'achat d'un tracteur aux travaux publics
5.1.3 Acquisition d'emprises de rue et de servitudes

5.1.4 Travaux rang Saint-Georges

6 Hygiène du milieu

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Autoriser l'utilisation d'une parcelle du lot numéro 6 192 969 à des fins résidentielles.

7.1.2 Projet de règlement numéro 843-19 sur l'épandage pour l'année 2019 :

- Avis de motion
- Dépôt du projet de règlement

7.1.3 Approbation en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architecturale (P.I.I.A) – Construction d'une remise en cour arrière

7.1.4 Dérogation mineure du 121, rue Mercure – lot 5 412 434

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Demande de subvention au Mouvement national

8.2 Infrastructures

8.2.1 Programme aide financière entretien de la route verte 2019-2020

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1 Inspection des conduites de la rue Principale

RÉSOLUTION 03-039-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER À 20 H

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-040-19

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2019.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés direct	50,00 \$
▪ Fournisseurs :	272 756,88 \$
▪ Salaires :	47 505,45 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-041-19
CONGRÈS F.Q.M. – 26 AU 28 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'inscription du maire, de trois conseillers et de la directrice générale, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec, ainsi que les frais relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-042-19
DEMANDE DE COMMANDITE DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- Défi Gratte-Ciel : d'assumer les frais d'inscription au Défi Gratte-ciel pour trois pompiers soit, Messieurs Frédérick Dubeau, Simon Meunier et Yanick Rousseau, et d'accepter de mettre une salle à la disposition sans frais, le 13 avril 2019, pour un souper spaghetti au profit de la Dystrophie musculaire.
- Club de patinage artistique de Farnham : Espace publicitaire de 75,00 \$ pour le spectacle de patins du 27 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-043-19
**AUTORISATION DE VERSEMENT À L'ORGANISME L'ENFANT S'ÉVEILLE,
S'ÉMERVEILLE**

Suite à la Marche Uni-Vers, qui s'est tenue le 2 février dernier, lors des Plaisirs d'hiver, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoît Pepin et résolu de verser la somme amassée de 3 806,35 \$ à l'organisme L'Enfant s'éveille, s'émerveille.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-044-19
RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder aux employés municipaux, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, la rémunération et les conditions d'emploi mentionnées dans le rapport administratif du mois de mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 03-045-19
TRAVAUX RÉCURRENTS : FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN, NIVELAGE DES RUES, ABAT-POUSSIÈRE, DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS, BALAYAGE DES RUES, NETTOYAGE DES PUISARDS ET ENTRETIEN GAZON TERRAIN DE SOCCER

Considérant le rapport relatif aux travaux de voirie récurrents, préparé par M. Alexandre Lamarre, directeur des services techniques;

Considérant les offres de services reçues pour lesdits travaux, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- D'accorder le contrat du fauchage des abords de chemins à André Paris inc., au montant de 3 125 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 6 février 2019;
- D'accorder le contrat de nettoyage des puisards à Enviro 5, au taux horaire pour un coût approximatif de 2 628,74 \$ plus taxes, telle l'offre de services du 5 février 2019;
- D'accorder le contrat de débroussaillage des fossés à André Paris inc., au montant de 3 660 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 6 février 2019;
- D'accorder le nivelage du rang Saint-Charles, la rue Gauvin et le chemin de la Station à l'entreprise Nivelage MC inc., au montant approximatif de 1 540 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 7 février 2019;

- D'accorder le contrat de balayage des rues à l'entreprise Balayage Rive-Sud, au taux horaire de 96,25 \$, taxes incluses, telle l'offre de services du 18 février 2019;
- D'accorder le contrat d'entretien de gazon du terrain de soccer à Martin Roussel, au montant de 3 100 \$, plus taxes, telle l'offre soumise le 11 février 2019.
- D'accorder le contrat d'épandage d'abat-poussière dans le cul-de-sac du rang Saint-Charles, sur le chemin de la station ainsi que sur la rue Gauvin à l'entreprise Bourget inc. au montant de 2 397,84 \$, taxes en sus, telle l'offre soumise le 6 février 2019;

Il est également résolu d'affecter aux travaux de balayage les sommes provenant du fonds de carrière, proportionnelles au coût du balayage du tronçon composé des rues Saint-Georges et Principale, situé entre la Carrière et la Route 235.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-046-19

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions pour l'achat d'un tracteur pour le service des travaux publics à cinq entrepreneurs, et que les soumissions reçues sont :

Nom de la compagnie	Prix avec taxes
Inotrac (New Holland)	Pas soumissionné
JLD Laguë (John Deere)	36 690,82 \$
Aubin & Saint-Pierre (Kubota)	29 318,63 \$
Groupe Symac S.E.N.C. (Massey Ferguson)	39 712,37 \$
Les Équipements A. Phaneuf (Mahindra)	37 926,80 \$

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder le contrat à Aubin & Saint-Pierre pour l'achat d'un tracteur de marque Kubota BX2680, selon l'offre soumise au montant de 29 318,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-047-19

ACQUISITION D'EMPRISES DE RUE ET DE SERVITUDES

Considérant que suite aux plans « tels que construits » reçus par la compagnie Tetra Tech, à la suite des travaux de réfection des rues en 2017, il a été constaté que certaines emprises de rues et servitudes devront être acquises par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à mandater un arpenteur géomètre et un notaire afin de procéder dans le cadre des travaux de réfection des rues en 2017 à la régularisation des emprises empiétant sur les lots 3 519 314, 3 518 409, 3 518 679, 3 517 808 et 3 518 506;
- d'autoriser le maire, monsieur Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à signer tous les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-048-19 TRAVAUX RANG SAINT-GEORGES

Considérant les travaux à effectuer dans le rang Saint-Georges pour la fermeture d'un fossé d'une longueur d'environ 600 à 650 pieds;

Considérant que lesdits travaux seront effectués en régie sous la responsabilité et la surveillance de monsieur Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser l'octroi des contrats suivants à :

- Carrière Ange-Gardien : ± 800 tonnes de pierre au prix unitaire de 14.30 \$, taxes en sus;
- Enviro Transpex : ± 16 heures de pelle au prix unitaire de 120,00 \$ / heure, taxes en sus;
± 30 heures de camion au prix unitaire de 92,00 \$ / heure, taxes en sus;
- Centre Jardin Saint-Césaire : (géotextiles, conduites et accessoires) pour un montant de 14 692.92 \$, taxes en sus, telle la soumission du 27 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-049-19 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – AUTORISER L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DU LOT NUMÉRO 6 192 969 À DES FINS RÉSIDENTIELLES

Considérant que le propriétaire du lot 6 192 969 s'adresse à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir une autorisation pour l'utilisation d'une parcelle dudit lot à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que la réglementation actuelle de la municipalité d'Ange-Gardien est conforme avec la demande du requérant;

Considérant que la parcelle du lot est située dans une zone préconisant l'usage résidentiel;

Considérant que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative sur les activités agricoles environnantes, puisque l'usage de cette parcelle de terrain est actuellement sans utilisation;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation du demandeur auprès de la CPTAQ concernant l'utilisation d'une parcelle de 138,5 mètres carrés du lot 6 192 969 pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 843-19 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2019

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 843-19 concernant l'épandage pour l'année 2019.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-19 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2019

M. Jonathan Alix dépose le projet de règlement numéro 843-19 concernant l'épandage pour l'année 2019.

RÉSOLUTION 03-050-19

APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.A.) – INSTALLATION D'UNE REMISE EN COUR ARRIÈRE

Considérant une demande du propriétaire du 356, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour l'installation d'une remise en cour arrière;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :

- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.A.;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir;

- Que la construction de la remise doit être identique aux plans et aux matériaux fournis par le demandeur;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, soit à ceux relatifs à l'implantation, l'architecture et l'aménagement extérieur;
- Que la structure s'harmonise avec l'aspect esthétique des nouvelles constructions du voisinage;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'approuver les plans du projet de construction d'une remise en cour arrière au 356, rue Principale, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-051-19

DÉROGATION MINEURE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 121, RUE MERCURE – LOT 5 412 434

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 121, rue Mercure, sur le lot 5 412 434 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui concerne deux règles dérogatoires, à savoir :

- Diminuer le dégagement minimal entre l'entrée d'accès par rapport à l'intersection des lignes des rues Mercure et Bérard à 5,5 m au lieu de 7,5 m, tel que stipulé à l'article 9.7.4 du règlement de zonage numéro 617-05;
- Diminuer la marge de recul avant à 5,5 m au lieu de 6 m, tel que stipulé à la grille des normes dans la zone 503, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05.

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), analysent la demande et se prononcent à savoir :

- Que les emprises de rue du secteur ne sont pas conventionnelles;
- Que les implantations de la résidence et de l'allée d'accès doivent être identiques au plan, signé le 6 février 2019, numéro 3075-2.dgn, fourni par l'arpenteur géomètre;
- Que le respect de la réglementation porte préjudice au demandeur, dans la mesure où celui-ci ne peut pas construire sa résidence en façade de la rue Bérard puisque les normes concernant le lotissement ne peuvent pas être respectées;

- Que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins et que ceux-ci ont signé une déclaration en ce sens;
- Que le demandeur s'engage à respecter l'unique usage d'habitation autorisé par le règlement de zonage, soit l'usage d'habitation unifamiliale isolée;
- Que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui est d'optimiser l'utilisation de l'espace vacant.

En conséquence, et suite aux recommandations du CCU, il est proposé par M. Jonathan Alix appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- d'approuver le dégagement minimal entre l'entrée d'accès par rapport à l'intersection des lignes des rues Mercure et Bérard à 5,5 m au lieu de 7,5 m, tel que stipulé à l'article 9.7.4 du règlement de «zonage numéro 617-05;
- d'approuver la marge de recul avant à 5,5 m au lieu de 6 m, tel que stipulé à la grille des normes dans la zone 503, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-052-19

DEMANDE DE SUBVENTION AU MOUVEMENT NATIONAL

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la directrice du service des loisirs, madame Jennie Rainville, à présenter une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la Fête nationale 2019 et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs.

Il est également résolu d'autoriser la signature d'un chèque au montant de 2 500 \$ au nom de petite caisse pour les activités estivales durant la saison 2019.

Adopté à l'unanimité.

RESOLUTION 03-053-19

ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE PAR LE COMITÉ PRO-PISTE SAISON 2019

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien confirme sa participation financière pour l'entretien de la piste cyclable *La Montérégiade* au montant de 21 485,40 \$ pour la saison 2019 et autorise le 1^{er} versement au montant de 10 742,70 \$.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-054-19
INSPECTION DES CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, à accorder un contrat pour l'inspection des conduites pluviales de la rue Principale dans le cadre de la demande d'aide financière présentée au programme PRIMEAU.

RÉSOLUTION 03-055-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire